|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale****CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL****Dix-neuvième session**22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 5(3)** |
| Présenté par: FINAC via leConseil exécutif3.IV.2023**VERSION 1** |

**POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR:** **ÉVALUATION DE LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE ET STRUCTURE DES ORGANES CONSTITUANTS**

# MODIFICATIONS À APPORTER AU MANDAT DU COMITÉCONSULTATIF POUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES

|  |
| --- |
| **RÉSUMÉ** |
| **Document présenté par:** Secrétaire général, comme suite à la recommandation de la soixante-seizième session du Conseil exécutif**Objectif stratégique 2020-2023:** Objectif 6.1 – Organes directeurs**Incidences financières et administratives:** Aucune**Principaux responsables de la mise en œuvre:** FINAC**Calendrier:** À partir de 2024**Mesure attendue:** Approbation du projet de résolution proposé |

# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

### Introduction

1. Le mandat du Comité consultatif pour les questions financières est défini dans la [résolution 39 (Cg-XV)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5227/#page=284) – Comité consultatif pour les questions financières.
2. Lors de sa soixante-seizième session ([recommandation 18 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-76/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-76-d07-3-AMENDMENTS-TORS-FINAC-approved_fr.docx&action=default)), le Conseil exécutif a recommandé qu’il soit procédé à la révision du mandat du Comité consultatif pour les questions financières afin d’y inclure des fonctions supplémentaires en rapport avec l’audit et le contrôle, dans les limites définies par la mission du Comité.

### Mesure attendue

1. Compte tenu de ce qui précède, le Congrès est invité à adopter le projet de résolution 5(3)/1 (Cg-19).

**PROJET DE RÉSOLUTION**

**Projet de résolution 5(3)/1 (Cg-19)**

## Modifications à apporter au mandat du Comité consultatifpour les questions financières

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Rappelant** la [résolution 39 (Cg-XV)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5227/#page=284) – Comité consultatif pour les questions financières,

**Ayant examiné** la [recommandation 18 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-76/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-76-d07-3-AMENDMENTS-TORS-FINAC-approved_fr.docx&action=default),

**Notant** le rapport de la quarante-deuxième session du Comité consultatif pour les questions financières,

**Décide** de reconduire le Comité consultatif pour les questions financières et de lui confier le mandat qui figure en annexe de la présente résolution.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Annexe: 1](#_Annex_to_draft_3)

\_\_\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution remplace la [résolution 39 (Cg-XV)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5227/#page=284) – Comité consultatif pour les questions financières.

## Annexe du projet de résolution 5(3)/1 (Cg-19)

**Modifications à apporter au mandat
du Comité consultatif pour les questions financières**

1. **But**

Communiquer au Congrès et au Conseil exécutif, de manière transparente, les avis donnés par les Membres de l’OMM sur les questions suivantes:

a) Solvabilité des Membres, viabilité du budget et mise en place de la budgétisation axée sur les résultats;

b) Questions financières intéressant l’Organisation;

1. **Fonctions**
2. Formuler des avis sur l’adéquation entre le budget axé sur les résultats et le Plan stratégique de l’OMM;
3. Formuler des avis sur la correspondance entre, d’une part, les crédits provenant du budget ordinaire et de sources extrabudgétaires et, d’autre part, les résultats escomptés;
4. Formuler des avis sur des questions de nature financière, par exemple les contributions proportionnelles, le Règlement, les excédents, etc., ainsi que sur d’autres questions de nature financière en rapport avec l’administration et les ressources humaines;
5. Formuler des avis sur le niveau budgétaire général, compte tenu de la solvabilité des Membres et de la viabilité du budget;
6. Formuler des avis sur des questions relatives à l’audit et au contrôle, telles que l’état d’avancement et le progrès des activités;
7. Examiner, dans la mesure où cela est nécessaire à l’exécution de ses fonctions, les rapports du Commissaire aux comptes, du Comité d’audit et de contrôle ~~de vérification des comptes~~, du Corps commun d’inspection et d’autres organes pertinents;
8. **Composition**
9. Président de l’OMM (il préside le Comité);
10. Membres permanents (Président de l’OMM et présidents des conseils régionaux de l’Organisation);
11. Autres membres (le Comité est ouvert à tous les Membres de l’OMM);
12. **Organisation des travaux**
13. Le Président doit convoquer le Comité suffisamment tôt et pendant une période assez longue pour qu’il puisse établir un rapport avant le début du Congrès et du Conseil exécutif;
14. Les documents pertinents doivent être mis à la disposition des membres au moins trois semaines avant chaque réunion du Comité;
15. Le Comité doit suivre la tradition des autres organes similaires de l’OMM et s’efforcer d’arriver à un consensus avant de formuler ses recommandations;
16. Le Comité doit communiquer ses rapports à tous les Membres de l’OMM.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_